



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

REUNION Du 1er février 2023
PV N.19

PRESIDENT : M Bernard COUDERT

PRESENTS : MME DELEBECQUE Christine - MM. DESPLAT Olivier (CTD) – ROUX Nicolas – WILLIAMS Jérémia.

EXCUSE : M. FALL Angelo

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de L'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF. Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

CATEGORIE U13

Défis techniques :

- Journées impaires : double 8
- Journées paires : Jonglerie

RAPPEL : Finales départementales

Les clubs désirant recevoir une finale de Coupe U13 sont invités à déposer leur candidature au District de Football de la Haute-Vienne au plus tard le 4 FEVRIER 2023.

- Challenge PITCH le 01/04
- Challenge CAILLETON et BOUCHER le 03/06

CHALLENGE U13 PITCH

Les plateaux 1 et 4 du 28 janvier sont reportés à une date ultérieure.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

CHALLENGE U13 CAILLETON

Les plateaux 1 et 2 du 28/01 sont reportés à une date ultérieure.

- Amende de 26 euros au club de US ST LEONARD 2 pour son forfait au plateau 1 du 28/01/23.

CHALLENGE U13 BOUCHER

Le plateau 4 du 28/01 est reporté à une date ultérieure.

- Amende de 26 euros au club de AS PANAZOL 2 pour son forfait au plateau 6 du 28/01/23.

Matches reportés du 14/01/2023

- U13 D3 PC **CA RILHAC RANCON 3 – FC BOISSEUIL 87** en accord avec les 2 clubs la rencontre est à jouer le samedi 18 février à 13H30 au stade de Cassepierre à Rilhac.
- U13 D2 PA **US COUZEIX-CHAPTELAT – JA ISLE 2**, rencontre à jouer le samedi 4 février.
- U13 D1 **ENT BEAUNE-BONNAC – ENT SEREILHAC/FCCO 1**, rencontre à jouer le samedi 4 février.
- U13 D1 **ENT EFVV EFG 1 – LE PALAIS SUR VIENNE 1**, rencontre à jouer le samedi 4 février.
- U13 D3 PA **ENT EFVV EFG 2 – ENT AFP/AR**, rencontre à jouer le samedi 4 février.

Cependant pour ces 4 matchs fixés au 04/02, la commission précise et autorise les clubs à s'organiser d'un commun accord pour jouer les rencontres au plus tard **le samedi 18/02 (en informant le district)**.

- U13 D3 PB **ENT ASPTT/LANDOUGE – ENT FOOT SUD LA CROISSILLE 2** match à jouer le 18/02
- U13 D3 PB **LIMOGES BEAUBREUIL 2 – AS ST JUNIEN 2** match à jouer le samedi 18/02
- U13 D2 PB **US SOLIGNAC LE VIGEN 1 – LIMOGES BEAUBREUIL 1** match à jouer le samedi 18/02



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Championnat :

- U13 D3 PB PAYS AREDIEN 1- US LIMOGES LA BASTIDE 2 se jouera au stade municipal de Ladignac Le Long à 15H30 (match du 4/03/23)
- U13 D2 PA du 25/02 opposant les clubs de AURENCE/ROUSSILLON 2 et ST JUNIEN se jouera à 13h30 au stade de l'Aurence à Limoges
- Inscription de LIMOGES ALOUETTE 2 en D3 Poule B à la place de l'exempt
- U13 D1 SC VERNEUIL SUR VIENNE 1 – LIMOGES FOOTBALL 2 en accord des clubs se jouera le samedi 4 février à 10h30 au stade de Verneuil
- U13 D2 FC PCN – le Palais sur Vienne 2 du 04/02/2023 se jouera à 14h00 sur le terrain Halle des Sport d'EYMOUTIERS.

CATEGORIE U11

PETIT RAPPEL REGLEMENTAIRE CHALLENGE :

Selon l'article 10 paragraphe 3 du règlement des challenges : 1 seule équipe par club est autorisée à participer aux finales LACORRE et VILLEDIEU

FINALES DEPARTEMENTALES :

Les clubs désirant recevoir une finale de Coupe U11 sont invités à déposer leur candidature au District de Football de la Haute-Vienne au plus tard le 4 FEVRIER 2023.

- Challenge LACORRE le 13/05
- Challenge VILLEDIEU le 03/06



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

CATEGORIE U9/U7

Rappel : **les comptes rendus de plateau** (feuille de licences comprise) pour les catégories U7 et U9 sont **obligatoires et doivent être renvoyés** au District par le club organisateur sous 48H ou au plus tard le mercredi suivant le plateau.

U9 : annulation du plateau du 28/01 : FC OCCITANE

U7 : - Engagement de OC ROCHECHOUART qui rejoint le secteur 10

- Engagement US LIMOGES LA BASTIDE qui rejoint le secteur 4

Annulation des plateaux du 28/01 de :

- LIMOGES LANDOUGE FOOT
- FC PAYS AREDIEN

Dans l'intérêt des enfants, le club recevant peut annuler le plateau s'il considère que les conditions météo ne sont pas favorables à la pratique. Il doit en informer les clubs de son secteur et le District par mail.

Pour la Commission Foot Animation,
Christine DELEBECQUE

Le Président de la Commission,
Bernard COUDERT

Procès-verbal validé par le Secrétaire Général, Mounir SISSAOUI